

JG/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

PORTO-NOVO, le 16 JANVIER 1962

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:
Nomination

N° 13 /PR/ /MAID. N° 1962

LE RESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL. I
- JORD. I
- MAID. 4
- PT. I
- SGCM. 8
- M. 8
- M.B. I
- DP. 2
- CF. I
- SF. 5
- FP. I
- CD. I
- FB. I
- TRESOR. I
- INFO-RADIO. I
- DEP.NORD-EST. I
- DEP.CENTRE. I
- S/P.ABOMEY. I
- S/P.KANDI. I
- INTERESSE. I

ARTICLE 1°- Mr. ADAM Sounon, en service à la Sous-Préfecture d'Abomey, est nommé Chef de l'Arrondissement de Gogounon, Sous-Préfecture de Kandi.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.